

Date de dépôt : 13 juin 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Yvan Rochat : Centre de détention d'Aïre, quelles sont les étapes ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 mai 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le canton a annoncé récemment sa volonté d'installer au chemin de la Verseuse en bas de la presque île d'Aïre, à Vernier, un centre de semi-détention de 40 places, des postes administratifs et des ateliers en lien avec les activités et missions de l'office cantonal de la détention.

Nonobstant le fait qu'un tel projet n'a pas fait l'objet d'une débauche de consultations à l'égard des voisins et des autorités de la Ville de Vernier, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer les étapes à venir concernant les transformations nécessaires du bâtiment administratif au 17, chemin de la Verseuse ainsi que du bâtiment emblématique du site, appelé « Porteus » ?

- 1. A quelle échéance le Conseil d'Etat entend-il déposer des demandes d'autorisation de construire pour ces deux bâtiments ?*
- 2. A quelle échéance le Conseil d'Etat entend-il déposer devant le Grand Conseil les demandes de crédit pour étudier et réaliser les travaux nécessaires au projet ?*
- 3. Comment la nouvelle structure va-t-elle être intégrée dans le dispositif carcéral ? Sera-t-elle utilisée comme addition ou comme remplacement d'une entité actuelle ?*

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte et exhaustive réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat mène un projet sur le site d'Aïre concernant le relogement de trois structures de gestion des fins de peine et de probation du canton supervisées par l'office cantonal de détention (OCD). Il s'agit du secteur d'insertion par l'emploi du service de probation et d'insertion (SPI), de l'établissement de travail externe ou du milieu ouvert de l'office cantonal de la détention (TEX), ainsi que de l'unité de travail de la Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV).

Ces trois unités de réinsertion sont actuellement dispersées sur le territoire cantonal : le SPI est logé à la maison Venel à Beau-Séjour; le TEX occupe la villa du Vallon à Vandœuvres; la FAFV utilise de manière provisoire deux étages de Verseuse 17. Le projet vise à réunir ces trois unités sur un même site et à favoriser des synergies entre elles. Ce regroupement permettra aussi de générer une valorisation immobilière des sites précités qui seront libérés.

L'office des bâtiments a mené, à la demande du département de la sécurité et en collaboration avec l'office cantonal de la détention, des études de faisabilité portant sur l'intégration de ces structures dans le site d'Aïre, à savoir le relogement du TEX dans le bâtiment administratif Verseuse 17 et celui du SPI et de la FAFV dans le bâtiment de Porteous. Elles ont permis de démontrer qu'il était possible de respecter les exigences de sûreté et de fonctionnement propres à un site pénitentiaire. La planification intentionnelle actuelle est la suivante :

- automne/hiver 2018 : élaboration du projet de loi d'étude en vue d'un dépôt au Grand Conseil en janvier 2019;
- premier semestre 2019 : après obtention du crédit d'étude en force, la phase étude du projet conduira au dépôt en demande d'autorisation de construire;
- deuxième semestre 2019 : établissement du projet de loi d'investissement en vue d'un dépôt au Grand Conseil au printemps 2020;
- deuxième semestre 2020 – premier trimestre 2023 : exécution des travaux pour une mise en exploitation du site au printemps 2023.

Il est à noter que lors des phases d'études et de réalisation, de nombreuses entités seront intégrées dans le management de projet, comme la Ville de Vernier et les services cantonaux compétents (en particulier ceux relevant du département du territoire, comme les offices de l'urbanisme, de l'énergie, du patrimoine et des sites et des autorisations de construire).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Pierre MAUDET